

ARRÊTÉ DU MAIRE PERMANENT N°16/2026

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE DÉLIMITATION DES PARCELLES AD 602 ET AD 606
7 RUE DELCHET -**

Le Maire de la Commune d'Asnières-sur-Oise ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

Vu la volonté de constater la limite entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique artificielle cadastrée commune d'Asnières-sur-Oise, section AD n°145, 603, 605, 607, 669 et 671, sur laquelle est assise l'école maternelle dite Blanche de Castille, et la propriété privée riveraine cadastrée section AD n°602 et 606, sise 7, rue Delchet ;

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par le cabinet Burtin & Associés, géomètre-expert en date du 22 mai 2026, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La limite de fait de l'ouvrage public est constatée conformément au procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques susvisé et au plan annexé audit procès-verbal :

La limite de fait correspond à la limite de propriété.

Nature des limites :

- Entre les points C et D, limite droite sur 12,16 mètres, passant dans le mur de parpaings surmonté d'un grillage à maille rigide.
- Entre les points D et E, limite droite sur 51,56 mètres, passant dans le mur de parpaings surmonté d'un grillage à maille rigide.

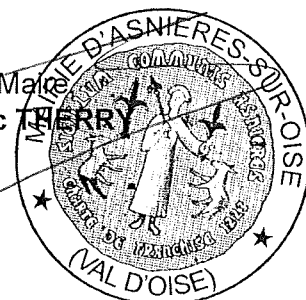
Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

ARTICLE 2 : La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires concernés et au cabinet Burtin & Associés, géomètre expert.

Fait à Asnières-sur-Oise, le 08 juin 2026.

Le Maire
Eric THERY



Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le: 08/06/2026

Arrêté notifié par courrier simple au cabinet Burtin, géomètre expert le: 08/06/2026

Arrêté affiché en mairie le: 08/06/2026